



Ville de Fribourg

Conseil communal

Message au Conseil général

—
du 16 avril 2024

Crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg étape 1 - Plantations complémentaires



N°39
—
2021 - 2026

Table des matières

1.	Préambule.....	1
2.	Projet	2
2.1.	Plan initial.....	2
2.2.	Plan de projet.....	2
3.	Archéologie	4
4.	Arbres place Sainte-Catherine - Procédure simplifiée LMob.....	5
5.	Crédit d'ouvrage.....	5
6.	Arbre à la rue des Epouses.....	6
7.	Echéancier prévisionnel.....	6
8.	Conclusion.....	7
9.	Zusammenfassung.....	8

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

AU CONSEIL GENERAL

du 16 avril 2024

N°39 – 2021 - 2026 **Crédit d’ouvrage pour la requalification du Bourg** **Etape 1 - Plantations complémentaires**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent Message, le Conseil communal a l’honneur de solliciter le Conseil général à autoriser l’engagement de **CHF 263’650.00 TTC destinés à la réalisation de plantations de deux arbres complémentaires pour le projet du Bourg étape 1, soit les abords de la Cathédrale.**

Ce crédit d’engagement servira au financement de la phase de réalisation des travaux englobant le développement des plans d’exécution et de détail, ainsi que l’exécution de l’ouvrage. Cette phase comprend également le contrôle des coûts, la mise en service de l’ouvrage et le décompte final.

Le montant englobe les honoraires de coordination des ingénieurs et des architectes pour les prestations relatives à la phase SIA 51, soit le projet d’exécution, à la phase SIA 52, soit l’exécution de l’ouvrage ainsi qu’à la phase SIA 53, soit la mise en service.

1. Préambule

Le projet des abords de la Cathédrale, dont la demande de crédit d’ouvrage a été élaborée en janvier 2021, ([Message n°58 – 2016 - 2021](#), crédit d’engagement de CHF 10’664’000.00 TTC +/- 10%, numéros de rubriques 620.5030.058 et 620.5030.059, votées le 22.02.2021), prévoyait la plantation de deux arbres sur la place Sainte-Catherine. Ces deux arbres étaient positionnés dans un espace totalement piéton, entre un nouvel emmarchement et le bâtiment de l’ancienne douane.



Figure 1 : Simulation 3D, illustration du projet initial de la place Sainte-Catherine

Dans le cadre de leurs rapports à l'intention du Conseil général, tant la Commission financière que la Commission d'édilité, des constructions et des infrastructures ont jugé que la présence d'arbres dans le périmètre était trop faible et ont demandé qu'il soit fait tout le nécessaire pour augmenter le nombre d'arbres dans le quartier ([procès-verbal n° 33 de la séance ordinaire du Conseil général du 22 février 2021, p. 680s](#)).

La réalisation du projet initial a commencé en septembre 2022 par la mise en œuvre du CAD, rue des Chanoines. Selon le planning initial, le chantier est prévu d'être finalisé pour septembre 2024. Les travaux de la place Sainte-Catherine représentent la dernière étape du chantier.

2. Projet

2.1. Plan initial

Le projet des abords de la Cathédrale, dont fait partie intégrante la place Sainte-Catherine, vise à matérialiser la centralité urbaine du quartier du Bourg et de la Cathédrale Saint-Nicolas. Dans cet espace où les éléments incohérents ont été retirés, l'espace public s'harmonise par le revêtement. Le pavage en grès de Flysh se développe de façade à façade et les changements de niveaux sont traités par des emmarchements en grès coquillier de la Molière.

Ainsi, la place Sainte-Catherine, en pente, possède un emmarchement en grès coquillier de la Molière. Entre l'emmarchement et le bâtiment de l'ancienne douane, deux arbres sont positionnées pour protéger les tables d'une potentielle future terrasse. En 2017, lors de la mise à l'enquête, les planificateurs du projet avaient connaissance des enjeux liés à la question des îlots de chaleur mais n'avaient pas la connaissance aboutie pour réaliser les mesures applicables dans le projet.



Figure 2 : Plan initial - mise à l'enquête FAO 17 novembre 2017

2.2. Plan de projet

La modification de projet proposée vise à répondre aux volontés des habitant-e-s, au Programme de législature 2021-2026 du Conseil communal (objectif 4 « *La Ville poursuit un développement urbain harmonieux* ») et aux souhaits exprimés par le Conseil général dans le cadre des débats sur le crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg, étape 1. En effet, pour des questions d'exposition au soleil de la place, de lutte contre les îlots de chaleur et de diversité d'usages, le Conseil communal propose de compléter le projet initial avec la mise en place de deux arbres supplémentaires sur la place Sainte-Catherine.

Dans une vision à long terme, au vu des différentes problématiques liées au réchauffement climatique, le projet a pour objectif de réduire le phénomène d'îlot de chaleur tout en augmentant l'espace ombragé et appropriable par les habitant-e-s.



Figure 3 : Simulation 3D, illustration projet proposé de la place Sainte-Catherine

Ces deux arbres supplémentaires viennent s'inscrire dans la continuité des deux arbres du projet et toujours entre le bâtiment de l'ancienne douane et les emmarchements qui seront prolongés en direction de la fontaine.

L'espace de la place Sainte-Catherine, situé entre la cathédrale et le bâtiment de l'ancienne douane, est composé de trois espaces répartis de façon proportionnelle. En effet, la fontaine de la Vaillance et son emmarchement en semi-circulaire, la surface libre de la place permettant des évènements particuliers, les accès pour les services et les commerçants et le troisième espace composé de l'emmarchement et des quatre arbres au pied du bâtiment de l'ancienne douane sont les trois espaces de même dimension qui composent la place.

Le projet vise à planter ces deux arbres dans les meilleures conditions possibles, afin qu'ils puissent devenir des arbres majeurs et développer un couronnement haut pour que les visiteurs et habitants puissent toujours bénéficier de la vue sur l'abside de la cathédrale. Les quatre arbres prévus sont des platanes communs (*Platanus acerifolia*), arbres adaptés aux changements climatiques. Cette essence d'arbre a une forte croissance et supporte aussi très bien les élagages d'entretien. Les arbres se développeront de manière naturelle et non taillés en « tête de chat ». La charpente du platane est peu dense, ce qui laisse passer l'air et la lumière malgré ses feuilles très large.

3. Archéologie

Le Service archéologique du canton (SAEF) travaille en étroite collaboration avec les services de la Ville pour la réalisation des travaux d'exécution.

Les travaux projetés se situent dans un périmètre archéologique et dans l'environnement de biens culturels protégés et recensés.



Figure 4 : Plan archéologie projeté

Cette demande complémentaire a pour conséquence un impact archéologique estimé par le SAEF selon le plan ci-dessus (trait-tirets noirs). Au vu de la densité des vestiges fouillés en 2018 sur la partie ouest de la place, il est cohérent de projeter la même densité et les mêmes natures de vestiges (tombes et habitats médiévaux) sur cette extension de projet.

Les fouilles archéologiques engendrées par les changements de planification de projet représentent un surcoût pour le SAEF qui, selon les termes de la convention-cadre signée début 2023 par la Ville de Fribourg et le SAEF (art. 5, al. 1a), est pris en compte par le projet. Il est estimé que des moyens humains (engagement par le SAEF de 2 à 3 auxiliaires supplémentaires) seront donc nécessaires pour assumer les 4 à 6 mois supplémentaires de fouille pour la place Sainte-Catherine. Ces délais et coûts supplémentaires sont pris en compte dans la présente demande de crédit d'ouvrage.

Le délai de 4 à 6 mois supplémentaires annoncés par le SAEF a aussi une répercussion financière sur les travaux de l'entreprise JPF Construction SA, en charge des terrassements et de la construction des ouvrages. En effet, l'entreprise JPF Construction SA devra partir du chantier pendant cette période de fouilles, tout en étant ponctuellement disponible. Ces éléments sont pris en compte dans la présente demande de crédit d'ouvrage et explicités dans le tableau présent au chapitre 5.

4. Arbres place Sainte-Catherine - Procédure simplifiée LMob

Cette modification de projet s'inscrit dans le cadre d'une procédure simplifiée selon l'art. 101 LMob.

Le projet des abords de la Cathédrale étant en cours de réalisation, la rédaction de ce Message s'est réalisée en parallèle de l'actuelle procédure simplifiée. Le projet a été soumis par lettre recommandée aux habitant·e·s concerné·e·s, soit qui ont un lien direct avec le périmètre de l'espace touché par la modification. Le délai de consultation est de 14 jours, il court jusqu'au 20 avril 2024.

Au moment de la rédaction et de l'adoption du présent Message par le Conseil communal, cette procédure est toujours en cours. Les éventuelles oppositions au projet d'aménagement seront traitées avant de commencer les travaux. Les plans seront soumis au Service cantonal des ponts et chaussées dès que les oppositions auront été levées.

5. Crédit d'ouvrage

Sur la base de ce qui précède, le Service d'urbanisme et d'architecture a demandé au SAEF, aux mandataires et entreprises responsables de la planification des travaux et des travaux de chiffrer les prestations permettant d'aboutir au complément du projet présenté dans les précédents chapitres.

Cette phase de demande d'offres a permis de préciser le montant du coût de l'ouvrage afin de finaliser le devis général du projet avec un degré de prévision de +/- 10%.

Désignation	Rôles	Total estimé
1- Honoraires mandataires- partenaires		
Bureau Buchs et Plumey	Plans technique et réseaux	7'150.00
Bureau SMF	Plans 3D de la pierre	7'700.00
SAEF	Fouille archéologiques	114'000.00
2 - Travaux, réalisation		
JPF	Fouilles, terrassements - réseaux	45'000.00
VdF	Plantations (substrat et arbres)	10'000.00
Villapierre	Fourniture et pose de pierres naturelles + engravure	59'500.00
3 - Frais secondaires		
Imputations salariales	GCEE + UA	10'500.00
Autorisation, taxes, divers et imprévus (5%)	suivi et imprévus	9'800.00
Total CHF TTC		263'650.00

Le montant définitif du crédit d'ouvrage sollicité est de **CHF 263'650.00 TTC**.

A titre indicatif, il convient de relever qu'au 31 mars 2024, un montant de CHF 10'782'000.50 TTC a déjà été engagé sur le crédit d'ouvrage initial de CHF 10'664'000.00 TTC des rubriques 620.5030.058 et 620.5030.059, soit un dépassement actuellement engagé de + CHF 118'232.50 TTC (+ 1,11%).

Cette présente demande de crédit d'ouvrage complétant le crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg, étape 1, voté le 22 février 2021 par le Conseil général bénéficiera d'une nouvelle rubrique, soit la rubrique numéro 620.5030.186.

Le projet présenté n'est pas au bénéfice de subventions.

6. Arbre à la rue des Epouses

En sus des deux arbres supplémentaires objet du présent Message, le Conseil communal envisage également de planter un arbre supplémentaire à la rue des Epouses.

Le projet de plantation d'un arbre supplémentaire à la rue des Epouses est une modification mineure du projet des abords de la Cathédrale rappelé au chapitre 1 ci-dessus, car elle n'influence ni les coûts, ni le planning, ni les accès ou les niveaux du projet initial.

En effet, il n'y a pas d'agrandissement d'embranchement comme pour la place Sainte-Catherine et donc pas de changement de niveaux, qui pourrait modifier les accès pour les PMR ou autres de type poussettes. La creuse nécessaire au SAEF n'a pas eu de conséquence sur l'effectif de l'équipe d'archéologues ni sur le planning général du chantier. Cette fosse n'a donc pas succité de coût supplémentaire.

La sous-structure de la ruelle des Epouses devait à l'origine être en béton caverneux. Pour différentes raisons (stabilité et portance du fond de forme, usages et trafic journalier), cette sous-structure a été réalisée en Grave I 0/60 (matériaux de remblai, mélange d'argile et de calcaire naturel). Des économies ont ainsi pu être réalisées permettant de financer l'arbre à travers la rubrique 620.5030.058, voté le 22 février 2021.

Dès lors que cette modification n'engendrant pas de coûts supplémentaires, elle ne fait pas partie du présent Message et ne nécessite pas de nouvelles décisions de la part du Conseil général.

7. Echancier prévisionnel

Se basant sur les informations livrées par les mandataires architectes et ingénieurs du projet, l'échancier prévisionnel suivant a été développé :

Demande du crédit d'ouvrage au Conseil général (Message)	mai 2024
Fin des travaux Bourg I sauf place Sainte-Catherine	août 2024
Début des travaux d'archéologie	septembre 2024
Mise en service	avril 2025

8. Conclusion

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter le crédit d'ouvrage sollicité et d'autoriser l'engagement de **CHF 263'650.00 TTC**, montant destiné à la bonne réalisation de plantations complémentaires pour le projet du Bourg étape 1, soit les abords de la cathédrale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Thierry Steiert



Le Secrétaire de Ville :



David Stulz

Annexes :

- Convention-cadre entre la Ville de Fribourg et l'Etat de Fribourg, respectivement le SAEF
- Récapitulatif financier de l'investissement « Crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg, étape 1 »

9. Zusammenfassung

Mit der vorliegenden Botschaft ersucht der Gemeinderat den Generalrat um Genehmigung eines Verpflichtungskredits von **CHF 263'650.00 inkl. MWSt. Der Kredit ist bestimmt für die Nachpflanzung von zwei Bäumen im Rahmen des Burgprojekts, Etappe 1, Umgebung der Kathedrale.**

Es handelt sich um einen Kredit zur Finanzierung der Realisierungsphase. Diese umfasst die Entwicklung der Ausführungs- und Detailpläne sowie die Verwirklichung des Bauwerks. Zu dieser Phase gehören auch die Kostenkontrolle, die Inbetriebnahme des Bauwerks und die Endabrechnung.

Der Betrag umfasst ebenso die Ingenieur- und Architektenhonorare für Koordinationsleistungen in den SIA-Phasen 51 (Ausführungsprojekt), 52 (Ausführung) und 53 (Inbetriebnahme).

1. Präambel

Das Projekt Umgebung der Kathedrale, für das im Januar 2021 der Baukreditantrag erarbeitet wurde ([Botschaft Nr. 58 - 2016 - 2021](#), Verpflichtungskredit von CHF 10'664'000.00 inkl. MWSt. +/- 10 %, Budgetrubrik Nr. 620.5030.058 und 620.5030.059, verabschiedet am 22.02.2021) sah auf dem Sankt-Katharinen-Platz die Pflanzung von zwei Bäumen vor. Sie waren in einem reinen Fussgängerbereich zwischen einer neuen Stufenflucht und dem ehemaligen Zollgebäude geplant.

In ihren Berichten zu Händen des Generalrats äusserten sowohl die Finanzkommission als auch die Baukommission die Meinung, dass in diesem Bereich zu wenig Bäume vorgesehen seien, und verlangten, es sei alles zu unternehmen, um die Anzahl der Bäume im Quartier zu erhöhen ([Protokoll Nr. 33 ordentliche Sitzung des Generalrats, 22.02.2021, S. 680ff.](#)).

Die Ausführung des ursprünglichen Projekts begann im September 2022 mit der Verlegung der Fernwärmeleitungen in der Chorherrengasse. Gemäss ursprünglicher Planung sollen die Bauarbeiten im September 2024 abgeschlossen werden. Die Arbeiten auf dem Place Sainte-Catherine erfolgen als letzte Bauphase.

2. Projekt

2.1. Ursprüngliches Projekt

Das Projekt Umgebung der Kathedrale, das auch den Place Sainte-Catherine umfasst, zielt darauf ab, dem Burgquartier und der Kathedrale St. Nikolaus wieder den Charakter eines zentralen Ortes zu verleihen. In diesem Bereich wurden alle unpassenden Elemente entfernt, damit der öffentliche Raum durch seinen Belag einheitlich gestaltet wird. Die Pflasterung aus FLYSCH-Kalksandstein reicht von Fassade zu Fassade, die Höhenunterschiede werden mit Stufen aus La-Molière-Muschelsandstein nachvollzogen.

So weist der Place Sainte-Catherine mit seinem Gefälle eine Stufenflucht aus Muschelsandstein auf. Zwischen den Stufen und dem ehemaligen Zollgebäude stehen zwei Bäume, die einer allfälligen Terrasse mit Tischen Schatten spenden. Bei der öffentlichen Auflage 2017 waren sich die Projektplaner der Problematik der Hitzeinseln sehr wohl bewusst, verfügten aber nicht über alle Kenntnisse, um die möglichen Massnahmen in diesem Projekt umzusetzen.

2.2. Projektplanung

Mit der vorgeschlagenen Projektänderung soll dem Willen der Einwohnerschaft, dem Legislaturprogramm 2021–2026 des Gemeinderats (Legislaturziel 4 «*Die Stadt Freiburg verfolgt eine harmonische Stadtentwicklung*») und den Wünschen des Generalrats im Rahmen der Debatten über den Baukredit Umnutzung Burg, Etappe 1, entsprochen werden. Wegen der grossen Sonneneinstrahlung, zur Bekämpfung der Hitzeinseln und wegen der vielfältigen Nutzungsarten schlägt der Gemeinderat vor, das ursprüngliche Projekt mit der Pflanzung von zwei zusätzlichen Bäumen auf dem Place Sainte-Catherine zu ergänzen.

Angesichts der genannten Problemfelder, die im Zusammenhang mit dem Klimawandel stehen, soll mit diesem Projekt das Phänomen der Hitzeinseln langfristig bekämpft werden. Zudem lassen sich so die beschatteten, für die Einwohnerschaft nutzbaren Bereiche vergrössern.

Die zwei neuen Bäume fügen sich harmonisch in das Bild der zwei ursprünglichen Bäume zwischen dem ehemaligen Zollgebäude und der Stufenflucht, welche in Richtung Brunnen verlängert wird.

Das Areal des Place Sainte-Catherine zwischen der Kathedrale und dem ehemaligen Zollgebäude setzt sich aus drei gleich grossen Räumen zusammen: 1. der Brunnen der Tapferkeit mit seinen halbkreisförmigen Stufen, 2. eine freie Fläche für besondere Anlässe, für die Erschliessung für Stadtdienste und Geschäfte, sowie 3. der Raum, welchen die Stufen und die Bäume beim ehemaligen Zollhaus bilden. Diese drei Räume sind gleich gross und bilden zusammen den Platz.

Die zwei Bäume sollen unter optimalen Bedingungen gepflanzt werden, damit sie gross und mächtig werden und eine hohe Krone bilden. So haben Besuchende und Einwohner:innen weiterhin freie Sicht auf die Apsis der Kathedrale. Geplant sind vier ahornblättrige Platanen (*Platanus acerifolia*) - eine Baumart, die gut an den Klimawandel angepasst ist. Sie ist wachstumsstark und verträgt Pflegeschnitt gut. Die Bäume werden in freier Form gehalten und nicht mit Kopfschnitt kontrolliert. Platanen haben einen lichten Aufbau und sind trotz ihrer grossen Blätter gut luft- und lichtdurchlässig.

3. Archäologie

Die Stadtdienste arbeiten bei der Ausführung eng mit dem Amt für Archäologie des Kantons (AAFR) zusammen.

Die geplanten Bauarbeiten liegen in einer archäologischen Zone und im Umfeld geschützter und verzeichneter Kulturgüter.

Der vorliegende Nachtrag wirkt sich nach Einschätzung des AAFR gemäss obenstehendem Plan auf die Archäologie aus (schwarz gestrichelt). Angesichts der grossen Funddichte bei den Ausgrabungsarbeiten 2018 auf der Westseite des Platzes ist für diesen neuen Projektteil sinnvollerweise von einer ähnlichen Dichte und Art der Funde auszugehen (mittelalterliche Gräber und Wohnstätten).

Die Ausgrabungsarbeiten, die sich aus der geänderten Projektplanung ergeben, führen für das AAFR zu Mehrkosten, die gemäss Rahmenvereinbarung von Anfang 2023 zwischen der Stadt Freiburg und dem AAFR (Art. 5, Abs. 1a) zu Lasten des Projekts gehen. Für die 4 bis 6 Monate zusätzlicher Grabungsarbeiten auf dem Place Sainte-Catherine wird von einem Bedarf an zusätzlichen personellen Ressourcen ausgegangen (Anstellung von 2 bis 3 zusätzlichen Grabungshilfen durch das AAFR). Diese Verzögerungen und Zusatzkosten sind im vorliegenden Baukreditantrag berücksichtigt.

Die vom AAFR geschätzten 4 bis 6 zusätzlichen Monate haben auch finanzielle Folgen für die Bauarbeiten der JPF Construction SA, die sich um die Erdarbeiten und die Errichtung der Bauwerke kümmert. Während der archäologischen Ausgrabungen muss das Unternehmen die Baustelle verlassen, für sporadische Arbeiten jedoch bereit stehen. Auch diese Aspekte sind im vorliegenden Antrag berücksichtigt und werden in der Tabelle unter Kapitel 5 ausgewiesen.

4. Bäume Place Sainte-Catherine - vereinfachtes Verfahren MobG

Für diese Projektänderung gilt das vereinfachte Plangenehmigungsverfahren gemäss Art. 101 MobG.

Weil das Projekt Umgebung der Kathedrale bereits in Ausführung ist, wurde die vorliegende Botschaft parallel zum vereinfachten Plangenehmigungsverfahren verfasst. Das Projekt wurde per Einschreiben an die betroffenen Einwohner:innen geschickt, die einen direkten Bezug zum Perimeter haben, welcher von der Änderung betroffen ist. Allfällige Einsprachen können innert 14 Tagen bis zum 20. April 2024 erhoben werden.

Zum Zeitpunkt des Verfassens und der Genehmigung der vorliegenden Botschaft durch den Gemeinderat ist dieses Verfahren noch hängig. Allfällige Einsprachen gegen das Projekt werden vor Aufnahme der Bauarbeiten behandelt. Sobald die Einsprachen erledigt sind, werden die Pläne dem kantonalen Tiefbauamt vorgelegt.

5. Baukredit

Auf dieser Grundlage hat der Dienst Stadtplanung und Architektur beim AAFR, bei den Auftragnehmern sowie den Planungs- und Bauunternehmen Offerten für die Projektergänzung gemäss vorangehenden Kapiteln eingeholt.

So liessen sich die Kosten des Bauwerks präzisieren, um den Kostenvoranschlag für das Gesamtprojekt mit einer Genauigkeit von +/- 10 % zu erstellen.

Zuständig	Arbeiten	Total (Schätzung)
1 - Honorare Auftragnehmer und Partner		
Ingenieurbüro Buchs et Plumey	Technische Pläne, Leitungspläne	7'150.00
Büro SMF	3D-Pläne Stein	7'700.00
AAFR	Archäologische Grabungsarbeiten	114'000.00
2 - Bauarbeiten, Ausführung		
JPF	Grabungs- und Erdarbeiten - Leitungsnetze	45'000.00
VdF	Pflanzarbeiten (Substrat und Bäume)	10'000.00
Villapierre	Naturstein Lieferung und Einbau + Steinmetzarbeiten	59'500.00
3 - Sekundäre Kosten		
Anrechnung Löhne	Amt für Tiefbau, Umwelt und Energie (TUE) + Stadtplanung und Architektur (SA)	10'500.00
Bewilligung, Gebühren, Unvorhergesehenes (5 %)	Nachbetreuung und Unvorhergesehenes	9'800.00
Total CHF inkl. MWST.		263'650.00

Der beantragte Baukredit beträgt total **CHF 263'650.00 inkl. MWSt.**

Zur Information: Per 31. März 2024 wurden im Rahmen des ursprünglichen Baukredits von CHF 10'664'000.00 inkl. MWSt. (Rubriken 620.5030.058 und 620.5030.059) bereits CHF 10'782'000.50 inkl. MWSt. eingesetzt. Dies entspricht einer Kostenüberschreitung von aktuell CHF 118'232.50 inkl. MWSt. (+ 1,11 %).

Der vorliegende Antrag, welcher den am 22. Februar 2021 vom Generalrat verabschiedeten Baukredit Umnutzung Burg, Etappe 1, ergänzt, wird unter der Rubrik Nr. 620.5030.186 geführt.

Das Projekt ist nicht subventionsberechtigt.

6. Baum im Hochzeitergässchen

Neben den zwei zusätzlichen Bäumen, die Gegenstand der vorliegenden Botschaft sind, plant der Gemeinderat die Pflanzung eines zusätzlichen Baumes im Hochzeitergässchen.

Dies stellt eine geringfügige Änderung des Projekts Umgebung der Kathedrale dar, das unter Kapitel 1 beschrieben wird, weil sich daraus keine Folgen auf die Kosten, die Planung, die Zugänglichkeit und die Höhenunterschiede gemäss ursprünglichem Projekt ergeben.

Sie erfordert keine Vergrößerung der Stufenflucht und keine Änderung des Gefälles, welche die Zugänglichkeit für Personen mit eingeschränkter Mobilität und Kinderwagen beeinflussen könnte. Die Ausgrabungsarbeiten des AAFR erfordern kein vergrössertes Archäologieteam und wirken sich nicht auf die Gesamtplanung der Bauarbeiten aus. Damit führt die Baumgrube zu keinen Zusatzkosten.

Der Unterbau des Hochzeitergässchens sollte ursprünglich aus Sickerbeton erstellt werden. Aus verschiedenen Gründen (Stabilität und Tragfähigkeit der Sohle, Nutzungszwecke und Verkehrsaufkommen) wurde er mit Kies I 0/60 (Schüttgut, Lehm- und Naturkalk-Gemisch) ausgeführt. Damit ergaben sich Einsparungen, die eine Finanzierung des zusätzlichen Baumes über die Rubrik 620.5030.058 (verabschiedet am 22.02.2022) ermöglichen.

Weil diese Änderung keine Mehrkosten verursacht, ist sie nicht Teil der vorliegenden Botschaft und erfordert keine Genehmigung durch den Generalrat.

7. Vorläufiger Zeitplan

Aufgrund der Angaben der beauftragten Architekten und Ingenieure lässt sich folgender vorläufiger Zeitplan erstellen:

Baukreditantrag an den Generalrat (Botschaft)	Mai 2024
Abschluss Bauarbeiten Burg (ohne Place Sainte-Catherine)	August 2024
Beginn Archäologiearbeiten	September 2024
Inbetriebnahme	April 2025

8. Schlussfolgerung

Der Gemeinderat schlägt dem Generalrat vor, den hier beantragten Baukredit zu genehmigen und den Einsatz des Betrags von **CHF 263'650.00 inkl. MWSt.** zu bewilligen, der für die Nachpflanzungen im Rahmen des Projekts Burgquartier, Etappe 1 (Umgebung der Kathedrale) bestimmt ist.

Wir versichern Sie, sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren des Generalrats, unserer vorzüglichen Hochachtung.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☛ la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11)
- ☛ la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6) et son Ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61;
- ☛ le Règlement du 15 septembre 2020 des finances de la Ville de Fribourg (RFin);
- ☛ le Message n° 39 du 16 avril 2024 du Conseil communal;
- ☛ le Rapport de la Commission financière;
- ☛ le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de **CHF 263'650.00 TTC** en vue de la réalisation de plantations complémentaires pour le projet du Bourg étape 1, soit les abords de la cathédrale.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du Règlement du 15 septembre 2020 des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Simon Murith

Mathieu Maridor

REÇU LE 27 JAN. 2023

CONVENTION-CADRE

entre

La Ville de Fribourg (ci-après VdF), par la Direction de l'Edilité, respectivement son Service du génie civil, environnement et énergie, rue Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg, représentée par Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité et M. Fabien Noël, Ingénieur de ville ;

d'une part

et

L'État de Fribourg, par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), respectivement son Service archéologique (ci-après le SAEF), Planche-Supérieure 13, 1700 Fribourg, représenté par Mme Sylvie Bonvin-Sansonnens, Directrice de la FAC et M. Reto Blumer, Archéologue cantonal ;

d'autre part

Ci-après : les parties

après avoir exposé

- que la Ville de Fribourg planifie et exécute régulièrement des travaux à l'intérieur de différents périmètres archéologiques mentionnés au plan de protection du site et situés sur le domaine public communal et cantonal ;
- que lors de ces travaux le SAEF est amené à mettre en œuvre des fouilles au sens de l'article 35 du règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels (RELPBC) et, le cas échéant, des mesures pour préserver les vestiges ;
- que selon l'article 42 de la loi sur la protection des biens culturels (LPBC), l'État finance les fouilles archéologiques qu'il effectue ;
- que par cette convention-cadre les parties entendent définir les principales règles sur lesquelles elles s'appuieront pour exécuter, respectivement financer leurs futurs travaux respectifs ;

conviennent de ce qui suit:

Art. 1 Généralités

¹ Chaque partie est maître d'ouvrage de ses propres travaux.

² Les travaux sont mis en soumission simultanément mais font l'objet de deux contrats séparés.

³ Une coordination des travaux ainsi que des phasages doivent être mis en place durant la planification du projet avant la mise à l'enquête publique.

⁴ En tant que Maître d'ouvrage, la VdF informe la ou les entreprises qu'elle mandate de la teneur de la présente convention.

Art. 2 Coûts à la charge du SAEF – en général

¹ Les coûts suivants sont à la charge du SAEF :

- a) le coût des fouilles archéologiques, dès l'apparition des vestiges, en termes de ressources humaines et matérielles ;
- b) les frais d'infrastructure du chantier archéologique (notamment container ou roulotte, wc chimique, installation électrique, frais d'exploitation de cette infrastructure) ;
- c) l'évacuation des matériaux de type archéologiques tels des éléments de lapidaires, des structures archéologiques prélevées en bloc, des ossements à valeur patrimoniale. Ces coûts concernent notamment la location de bennes, le chargement et déchargement, le transport et les taxes.

² L'art. 40 LPBC demeure réservé.

Art. 3 Coûts à la charge du SAEF – travaux réalisés en régie

¹ Le coût des travaux réalisés en régie par une entreprise à la demande expresse du SAEF sont à sa charge dès l'apparition des vestiges.

² Si les travaux sont effectués dans des zones qui ne sont pas nécessaires aux chantiers de la Ville et/ou de ses services techniques, les coûts sont entièrement à la charge du SAEF. Il en va de même pour les éventuelles machines spécifiques, les installations particulières ou les mesures spéciales non nécessaires au bon fonctionnement du chantier de la VdF et/ou de ses services techniques pour la réalisation de leurs travaux.

³ Les travaux doivent être validés par des bordereaux libellés « Travaux en régie pour le SAEF » établis par l'entreprise en charge des travaux et présentés systématiquement à la direction de l'opération archéologiques pour signature.

⁴ L'entreprise transmet les bordereaux validés conformément à l'al. 3 au SAEF pour facturation. Une copie est adressée à la Ville de Fribourg pour information.

⁵ Les bordereaux qui ne sont pas signés par la direction de l'opération du SAEF ne sont pas acceptés ni pris en charge par le SAEF.

Art. 4 Coûts à la charge du SAEF – décompte

¹ L'entreprise adresse périodiquement au SAEF un décompte de charges des travaux réalisés en régie, avec copie des bordereaux validés ainsi qu'une facture.

² Un décompte complet final (pour l'ensemble du projet) est adressé au SAEF par l'entreprise au plus tard 3 mois après la fin de l'opération archéologique avec le solde de facture à charge du SAEF.

³ Aucune revendication ultérieure de prise en charge de coûts, de surcoûts ou de revendications n'est acceptable après le décompte final.

Art. 5 Coûts à la charge de la Ville de Fribourg

¹ Les coûts suivants sont pris en charge par la Ville de Fribourg et ne peuvent pas être imputés au SAEF:

- a) Les surcoûts induits par des changements ou adaptations de la planification de projet par la Ville de Fribourg et/ou de ses services techniques, même si ces changements induisent des fouilles supplémentaires ou des prolongations des opérations archéologiques prévues ;
- b) Les surcoûts qui assurent la bonne intégration des mesures archéologiques dans le projet en termes de logistique de chantier (éventuels coûts d'emplacement d'infrastructures, de containers

ou de roulottes), de sécurité de chantier (barrières, grilles, affichage), ou d'aménagements temporaires pour la mobilité (passages piétons, déviations routières, etc.) ;

- c) Les coûts du sciage et l'enlèvement de l'enrobé bitumineux, ainsi que l'excavation (contrôlée par le SAEF) jusqu'au niveau d'apparition des vestiges à sauvegarder ;
- d) Les coûts liés à la gestion des sédiments et gravats (transport et location de bennes, chargement et enlèvement de l'ensemble des volumes de sédiments ou de gravats avant, pendant et après les fouilles archéologiques, frais d'entreposage intermédiaire, frais de décharge, etc.) ; les coûts liés à l'évacuation des éventuels déblais spéciaux n'ayant pas valeur patrimoniale (par exemple ossuaire moderne, citerne enfouie, canalisation annulée, etc.) ;
- e) Les revendications de pertes de rendement des entreprises, même en cas de prolongation ou de multiplication des opérations de sauvegarde archéologique planifiées (fouilles programmées préalablement) ou non planifiées (fouilles de sauvetage de vestiges inconnus au moment de la planification, ou vestiges supplémentaires menacés par un changement de planification par la Ville de Fribourg ou de ses services techniques).

² Les commandes et/ou la responsabilité des autres maîtres d'ouvrages demeurent réservées.

Art. 6 Durée de la convention et dénonciation

¹ La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans.

² Elle est reconduite tacitement, de 5 ans en 5 ans, sauf dénonciation écrite par une des parties au moins 12 mois avant son prochain terme.

³ Une modification de la législation relative aux fouilles archéologiques demeure réservée.

Art. 7 Litige et for

¹ En cas de litige, les parties conviennent d'organiser une séance de conciliation préalablement à toute action judiciaire.

² Le for est à Fribourg.

Ainsi fait à Fribourg en deux exemplaires le

Pour la Ville de Fribourg :

La Conseillère communale, Directrice


Andrea Burgener Woeffray

L'Ingénieur de Ville


Fabien Noël

Pour l'État de Fribourg :

La Conseillère d'État, Directrice
Direction de la formation et des affaires
culturelles (DFAC)


Sylvie Bonvin-Sansonnens

L'Archéologue cantonal, chef du Service
archéologique de l'État de
Fribourg (SAEF)


Reto Blumer

Récapitulatif financier de l'investissement "Crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg Etape 1 - Plantations complémentaires"

Affichage des montants selon présentation comptable: recette = // dépense = +

Etat : décembre 2023

Annexe 1: Récapitulatif des investissements du présent message

N° de message	N° de projet invest.	Libellé projet investissement	Rubrique invest. (MCH2)	Libellé rubrique investissement	PA	Année d'activation prévue	Taux amort.	Message brut (hors subv.)	Subv. prévues au message	Message net (incl. subv.)	Dépenses ou recettes prévues en 2024	Dépenses ou recettes prévues en 2025	Dépenses ou recettes prévues en 2026	Dépenses ou recettes prévues en 2027	Dépenses ou recettes prévues en 2028	Dépenses ou recettes prévues en 2028	Dépenses ou recettes totales prévues	Ecart prévisions-votés	Total invest. selon PF24-28	Ecart au PF24-28	
101967	3	Requaff. Bourg - Cathédrale	620.5030.186	Requalification du Bourg Etape 1 – Plantations complémentaires	PA2-A	2025	2,5%	263 650	0	263 650	100 000	163 650	163 650	163 650	163 650	263 650	263 650	0	0	263 650	28
Total 101967								263 650	0	263 650	100 000	163 650	163 650	163 650	163 650	263 650	263 650	0	0	263 650	28
Total général								263 650	0	263 650	100 000	163 650	163 650	163 650	163 650	263 650	263 650	0	0	263 650	28

Annexe 2: Récapitulatif des investissements bruts (hors subventions) en vue par message selon leur état (voté/non voté)

Etat	N° de message	Libellé projet investissement	Rubrique invest. (MCH2)	Libellé rubrique investissement	Voité le	Année d'activation prévue	Taux amort.	Message invest. annoncé (brut)	Dépenses ou recettes cumulées au 31.12.2022	Dépenses ou recettes prévues en 2023	Dépenses ou recettes prévues en 2024	Dépenses ou recettes prévues en 2025	Dépenses ou recettes prévues en 2026	Dépenses ou recettes prévues en 2027	Dépenses ou recettes prévues en 2028	Dépenses ou recettes prévues en 2028	Total dépenses invest prévues (brut)	Ecart Invest. voté/estimé (brut)	Total invest. selon PF24-28 (brut)	Ecart PF24-28 (brut)
Ouvert	100000	Requaff. Bourg - Cathédrale	620.5030.032	Abords de la Cathédrale Agglo 41.2 (A PA2) voté 11.10.16	3	11.10.2016	2,5%	1 515 000	1 301 705	108 777	104 518	104 518	104 518	104 518	104 518	104 518	1 515 000	0	1 515 000	0
		Requaff. Bourg - Stationnement	620.5030.034	Reloc.places stationnement Agglo 3M.04.03 (A PA3) 11.10.16	5	11.10.2016	2,5%	1 683 000	1 375 781	54 389	39 535	39 535	39 535	39 535	39 535	39 535	1 683 000	0	1 683 000	0
Total 100000								10 142 000	1 051 177	2 661 186	144 063	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	10 642 000	500 000	10 917 360	-275 360
100001		Requaff. Bourg - Cathédrale	620.5030.058	Abords de la Cathédrale AGGLO 41.2	3	22.02.2021	2,5%	522 000	571 025	0	0	0	0	0	49 025	49 025	571 025	0	571 025	0
		Requaff. Bourg - Stationnement	620.5030.059	Relocalisation places de stationnement AGGLO 3M.04.03	5	22.02.2021	2,5%	10 664 000	1 622 202	2 661 186	3 929 637	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	11 213 025	549 025	11 488 385	-275 360
Total 100001								12 347 000	2 997 983	2 824 351	4 073 690	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	12 896 025	549 025	13 171 385	-275 360
Total Ouvert								263 650	0	2 824 351	4 173 690	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	13 159 675	549 025	13 171 385	-11 710
Non voté	101967	Requaff. Bourg - Cathédrale	620.5030.186	Requalification du Bourg Etape 1 – Plantations complémentaires	3	2025	2,5%	263 650	0	0	0	0	0	0	0	0	263 650	0	263 650	0
Total non voté								263 650	0	2 824 351	4 173 690	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	13 159 675	549 025	13 171 385	-11 710
Total général brut								12 610 650	2 997 983	2 824 351	4 173 690	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	13 159 675	549 025	13 171 385	-11 710

Annexe 3: Récapitulatif des investissements nets (incl. subventions) en vue par message selon leur état (voté/non voté)

Etat	N° de projet invest.	Libellé projet investissement	Rubrique invest. (MCH2)	Libellé rubrique investissement	N° de message	Année d'activation prévue	Taux amort.	Message invest. annoncé (net)	Dépenses ou recettes cumulées au 31.12.2022	Dépenses ou recettes prévues en 2023	Dépenses ou recettes prévues en 2024	Dépenses ou recettes prévues en 2025	Dépenses ou recettes prévues en 2026	Dépenses ou recettes prévues en 2027	Dépenses ou recettes prévues en 2028	Dépenses ou recettes prévues en 2028	Total dépenses invest prévues (net)	Ecart Invest. voté/estimé (net)	Total invest. au PF24-28	Ecart PF24-28 (net)
Ouvert	100000	Requaff. Bourg - Cathédrale	620.5030.032	Abords de la Cathédrale Agglo 41.2 (A PA2) voté 11.10.16	3	11.10.2016	2,5%	1 515 000	1 301 705	108 777	104 518	104 518	104 518	104 518	104 518	104 518	1 515 000	0	1 515 000	0
		Requaff. Bourg - Stationnement	620.5030.034	Reloc.places stationnement Agglo 3M.04.03 (A PA3) 11.10.16	5	11.10.2016	2,5%	1 683 000	1 375 781	54 389	39 535	39 535	39 535	39 535	39 535	39 535	1 683 000	0	1 683 000	0
Total 100000								10 142 000	1 051 177	2 661 186	144 063	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	10 642 000	500 000	10 917 360	-275 360
100001		Requaff. Bourg - Cathédrale	620.5030.014	Abords de la Cathédrale AGGLO 41.2	3	22.02.2021	2,5%	-1 138 467	0	0	0	0	0	-1 138 467	-1 138 467	-1 138 467	-1 138 467	0	-1 138 467	0
		Requaff. Bourg - Stationnement	620.5030.016	Abords de la Cathédrale AGGLO 41.2 - Subv. Confédération	3	22.02.2021	2,5%	-398 624	0	0	0	0	0	-398 624	-398 624	-398 624	-398 624	0	-398 624	0
		Requaff. Bourg - Stationnement	620.5030.015	Relocalisation places de stationnement AGGLO 3M.04.03	5	22.02.2021	2,5%	522 000	571 025	0	0	0	0	0	49 025	49 025	571 025	0	571 025	0
		Subvention fédérale relocalisation place stationnement	620.6320.017	Subvention AGGLO relocalisation place stationnement	5	22.02.2021	2,5%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 100001								8 733 747	1 622 202	2 661 186	-393 162	3 000 000	-398 624	-1 138 467	-1 138 467	-1 138 467	9 282 772	549 025	9 558 132	-275 360
Total Ouvert								10 416 747	2 997 983	2 824 351	3 680 528	3 000 000	3 000 000	-398 624	-1 138 467	-1 138 467	10 965 772	549 025	11 241 132	-275 360
Non voté	101967	Requaff. Bourg - Cathédrale	620.5030.186	Requalification du Bourg Etape 1 – Plantations complémentaires	3	2025	2,5%	263 650	0	0	0	0	0	0	0	0	263 650	0	263 650	0
Total non voté								263 650	0	2 824 351	3 780 528	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	11 229 422	549 025	11 241 132	-11 710
Total général net								10 680 397	2 997 983	2 824 351	3 780 528	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	3 163 650	11 229 422	549 025	11 241 132	-11 710

...the first of these is the fact that the ...

...the second is the fact that the ...

...the third is the fact that the ...

...the fourth is the fact that the ...

...the fifth is the fact that the ...

...the sixth is the fact that the ...

...the seventh is the fact that the ...

...the eighth is the fact that the ...

...the ninth is the fact that the ...

...the tenth is the fact that the ...

...the eleventh is the fact that the ...

...the twelfth is the fact that the ...

...the thirteenth is the fact that the ...

...the fourteenth is the fact that the ...

...the fifteenth is the fact that the ...

...the sixteenth is the fact that the ...

...the seventeenth is the fact that the ...

...the eighteenth is the fact that the ...

...the nineteenth is the fact that the ...

...the twentieth is the fact that the ...